

L'EMBALLAGE

Il est indispensable d'emballer les marchandises de façon adéquate. Les marchandises doivent être protégées contre les dommages d'origine physique ou chimique, contre l'humidité et le vol. L'emballage doit tenir compte des règlements administratifs, du coût et du poids.

Si vous n'avez pas une expérience suffisante dans le domaine de l'emballage pour l'exportation, vous devriez en confier la responsabilité à un professionnel. Voici certains facteurs dont il faut tenir compte :

- La nature des marchandises. Peuvent-elles s'abîmer facilement lors de la manutention, pendant le voyage ou l'entreposage? Les marchandises ont-elles besoin d'une protection particulière ou requièrent-elles une température constante?
- Types de transport. Par quel mode de transport les marchandises seront-elles expédiées à leur destination finale?
- Si les marchandises sont transportées par bateau, le seront-elles sur le pont ou dans la cale?
- À quel genre de météo devront probablement faire face les transporteurs au cours du voyage?
- Les marchandises sont-elles expédiées dans un pays où les installations portuaires sont de mauvaise qualité et où les marchandises sont manutentionnées sans soins?
- L'emballage protège-t-il les marchandises du vol pendant le transport?
- Est-ce qu'il est nécessaire de cercler le conteneur?
- Quelle sorte de marquage ou d'étiquette faut-il apposer à l'extérieur de l'emballage? Quels symboles internationaux faudra-t-il utiliser?

LE MARQUAGE EXTÉRIEUR

Le marquage des conteneurs a un but très important : distinguer vos marchandises de celles d'autres expéditeurs. Le marquage indiqué sur le conteneur doit correspondre à ce qu'indiquent la facture, le connaissement, etc.

Renseignements obligatoires :

- nom de l'acheteur en bref ou symbole indiqué par vous;
- point d'entrée via le port d'entrée;

- poids brut et poids net en kilogrammes et en livres;
- pays d'origine – FABRIQUÉ AU CANADA;
- numéros d'emballage : s'il y a plus d'un emballage les numéros doivent se suivre;
- dimension extérieure de la caisse : longueur, largeur et hauteur, en mesures métriques (SI, ou système international d'unités) et en mesures impériales;
- si nécessaire, les marques de mise en garde en utilisant les symboles internationaux;
- liste de colisage plus un exemplaire dans chaque caisse énumérant en détail son contenu.

L'ASSURANCE TRANSPORT

L'assurance maritime protège le fret maritime et aérien ainsi que le transport par voie de surface. Cette assurance est essentielle car :

- Les transporteurs n'acceptent que très peu de responsabilités et, dans le cas d'une catastrophe maritime, l'exportateur peut être tenu responsable de sa marchandise et de celle des autres (nous expliquons plus loin le principe d'*Avarie commune*).
- Lorsqu'on utilise plusieurs modes de transport, il faut prendre une assurance domicile à domicile.
- Certaines conditions de vente peuvent rendre le vendeur responsable de l'assurance.

Vous pouvez prendre une assurance ouverte ou flottante pour couvrir toutes vos expéditions ou préférer prendre une police s'appliquant à chaque expédition. La police ouverte a l'avantage de fournir des certificats que vous pouvez remplir au fur et à mesure de vos besoins.

Les principaux types de couverture sont les assurances franc d'avarie particulière (FAP), avec avarie (AA) et tous risques. Ces trois types d'assurance protègent contre les risques de coulage, d'incendie et d'échouage.

Franc d'avarie particulière (FAP). La couverture FAP est la plus faible. Outre les pertes totales, les pertes partielles sont couvertes si elles sont le fait de dangers maritimes, et à la seule condition que le navire ait échoué, coulé, brûlé ou soit entré en collision.